



## Publication 2025 \_ ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ACR Group s'engage quotidiennement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Afin d'y parvenir, la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant l'Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cet index mesure où en sont les entreprises sur le plan de l'égalité professionnelle en agrégeant plusieurs indicateurs.

Détail de la note :

- Indicateur écart de rémunérations : 38
- Indicateur écart de taux d'augmentation : 25
- Indicateur écart de taux de promotion : non concerné
- Indicateur retour de congés maternité : non calculable
- Indicateur hautes rémunérations : 5
- Note index : 80/100

Pour l'année 2024, l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein d'ACR Group est de 80/100.

Si des écarts de rémunération femmes-hommes infondés sur des critères objectifs étaient amenés à se former avec le temps, qu'ils soient au profit des hommes, comme des femmes, ceux-ci feraient l'objet de mesures de rattrapage salarial, afin de tendre à l'équilibre. Ainsi, ces dispositions seraient étalées dans le temps dans la limite de 3 années au maximum, en fonction du niveau d'écart à combler : si écart < à 5 % : Remise à niveau immédiate ; si écart > = 5 % et < 10 % : Remise à niveau immédiate de 5%, le solde l'année suivante ; si écart > = 10 % : Remise à niveau immédiate de 7%, le solde pour moitié chacune des 2 années suivantes.

Lors du recrutement de nos nouveaux collaborateurs, les candidatures du sexe sous-représenté seront favorisées, à compétences égales.